



COOPERATIVE SCOLAIRE du LYCEE AMIRAL RONARCH Association loi 1901

cooperative-amiral-ronarch@ac-rennes.fr

La coopérative scolaire du lycée Amiral Ronarch propose la location des manuels dont les élèves ont besoin et leur fournit les cahiers d'activité en section technologique ainsi que les œuvres étudiées en français et en langues.

Le financement est assuré uniquement par les parents au travers de la cotisation versée à l'adhésion. 30 €/an.

La région ayant décidé en 2022 de ne plus verser de subventions aux coopératives scolaires pour les manuels.

Avec le nouveau bac qui est entré en vigueur en 2021. La coopérative a dépensé plus de 175 000€ en achats de livres dont plus de 15 000€ environ de cahiers d'activité pour les STMG en 2 ans.

Le coût moyen d'une collection neuve par niveau est de plus de 300€ auxquels il faut ajouter le coût des options (latin, international espagnol...), la caution demandée est seulement de 25 € par adhérent, elle se cumule tous les ans, elle est restituée au départ de l'élève au plus tard aux vacances de la Toussaint si tous les livres ont été rendus dans les règles : couverts, en bon état et le jour indiqué.

Ex : 3 X 25 € = 75 € pour 3 années passées au lycée sans pénalités.

Remboursement de la caution par chèque bancaire sous pli (pensez à actualiser votre adresse postale avant départ de l'établissement si besoin)

A – Si vous n'adhérez pas :

Vous devez vous procurer directement les collections de livres.

B – Si vous adhérez :

Vous devez respecter les règles de fonctionnement de la coopérative. L'adhésion est facultative et se fait par le bulletin d'adhésion distribué lors de la rentrée en septembre et le règlement de la cotisation demandée.

Elle emporte automatiquement les obligations suivantes :

- Paiement de la cotisation 30 € et de la caution 25 € à la rentrée. (Chèque unique 55 €)
- Autorisation donnée au lycée de transmettre les informations suivantes : nom, prénom, adresse, téléphone, adresse de messagerie ou de des responsables légaux des élèves.
- Respect des calendriers de restitution des livres : les retours tardifs donnent lieu à pénalité financière.
- Dépôt d'un chèque de caution 150 € non encaissé lors de la délivrance en date du mois de septembre, il sera rendu annulé à la restitution des manuels.
- Respect des livres : les manuels doivent être couverts, réparés si nécessaire et porter un nom sur la 1^{ère} page du livre au stylo bille.
- Remplacement ou remboursement des livres détériorés ou perdus. Des pénalités sont appliquées si les livres ont été abîmés.

Si la perte excède le montant de la caution, le chèque de 150 € est encaissé.

ATTENTION

La coopérative se réserve le droit de refuser un adhérent qui n'aurait pas respecté les règles de fonctionnement et non rendu l'intégralité des ouvrages de l'année précédente.

PAIEMENT

• Vous payez par chèque :

• **ECRIVEZ IMPERATIVEMENT AU VERSO DU CHEQUE**

LE NOM, LE PRENOM, LA DATE DE NAISSANCE DE VOTRE ENFANT
et son niveau (2nde, 1ère ou terminale).

• Le chèque doit être mis à l'ordre de "Coopérative scolaire du lycée Amiral Ronarch".
Merci de vérifier qu'il est signé.

• Attention les chèques sont encaissés très rapidement ! Vérifiez que votre compte est approvisionné.

• **Vous payez en liquide** : mettez la somme dans une enveloppe et notant obligatoirement sur celle-ci le nom, prénom, date de naissance et niveau de votre enfant et demandez un reçu au moment du paiement.

• **Vous avez des difficultés financières** : la cotisation peut être prise en charge, mais c'est à vous de le demander. N'hésitez pas à demander un dossier de Fonds Social Lycéen au secrétariat de M. le Proviseur (02 98 31 89 89) ou au Conseiller Principal d'Éducation (02 98 05 36 18).

DISTRIBUTION au mois de septembre

L'élève se présente muni :

- du bulletin d'adhésion rempli et signé du représentant légal
- de son chèque d'adhésion + caution 55 € (daté, signé avec ordre Coopérative)
- du chèque de caution non encaissé de 150 €. (daté du mois de septembre)

La distribution des manuels à l'élève sera refusée et reportée en cas de manque de ces pièces.

La Coopérative assure aussi la collecte de fond pour le fonctionnement de l'UNSS et la maison des lycéens, ces versements sont facultatifs, d'un montant de 5 € par association.

Ils permettent l'achat de matériels, instruments...

La Coopérative reverse fin septembre les sommes collectées, aux deux associations, majorées d'une participation de celle-ci, les sommes étant de plus en plus faibles au fil des années.

Les 5 € (une association) ou 10 € (les deux associations) sont à rajouter aux 55 € du chèque d'adhésion-caution.

La Coopérative est joignable par mail pour toutes demandes particulières ou difficultés :

- Double collection pour raison médicale.
- Échelonnement du paiement.
- Manuels conservés temporairement durant l'été.
- Etc...

PARTICIPATION à la Coopérative

La coopérative fonctionne avec l'aide des parents et des élèves.

Nous remercions les parents bénévoles qui participent lors de la distribution et la récupération des manuels et parfois d'autres sollicitations, avertis par mail général lors des périodes de besoin.

Nous mettons tout en œuvre pour assurer une distribution des manuels dans les premiers jours de la rentrée scolaire, à condition que les dossiers soient complets.